

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE  
DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION (CLI)  
AUPRÈS DU CENTRE NUCLEAIRE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE  
(CNPE) DE CATTENOM**

**DU 21 NOVEMBRE 2025  
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE**



Etaient présents :

- Mme Rachel ZIROVNIK, Vice-Présidente de la CLI, Vice-Présidente du Département, Conseillère Départementale du canton de Yutz,
- Mme Isabelle CORNETTE, Vice-Présidente de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan, en charge de l'Environnement,
- M. Patrick BECKER, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération « Portes de France – Thionville », Maire de Kuntzig,
- M. Patrice CUNY, représentant le Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Portes de France – Thionville et Maire de Basse-Ham,
- M. Gabriel DECET, représentant de la Fédération de la Moselle pour la pêche et la protection du milieu aquatique,
- M. Pierre SPACHER, représentant de la Confédération du Logement et du Cadre de vie (CLCV),
- M. Stéphane VOGEL, représentant de l'Unité Départementale Moselle FO,
- Mme Sandrine ALINI, représentant de l'Unité Départementale Moselle CFDT,
- M. le Commandant RINALDI, Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle,
- Mme Sophie MULLER, Principale du Collège de Cattenom,
- M. Olivier BERTRAND, Responsable du pôle Développement Durable, CCI de la Moselle,
- Dr. Thilo BECKER, Délégué à la planification, à la construction et à l'aménagement de la Mairie de Trèves,
- M. Steve UTECHT, Ville de Trèves,
- M. Stefan SCHMITZ-WENZEL, Landkreis Trier-Saarburg,
- Mmes Marianne RUMMEL et Elisabeth QUARE, Association Bund Trier,
- M. Thomas JACKL, Directeur de l'Administration du Landkreis Merzig-Wadern,
- Dr. Laura STIEF, Ministère de l'environnement et de la protection des consommateurs du Land de Sarre,
- M. Dan MICHELS, Lëtzebuerger Aktiounskomiteé géint Atomkraaft,
- Mme Béatrice MOUGEL, Directrice adjointe des Sécurités, Cheffe du SIDPC (Service interministériel de défense et de protection civile), Préfecture de la Moselle,
- Mme Hélène HERMANN, Adjointe à la Cheffe du SIDPC (Service interministériel de défense et de protection civile), Préfecture de la Moselle,
- Mme Camille PERIER, Cheffe de la Division de Strasbourg de l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection (ASNR),
- M. Vincent BLANCHARD, Che du pôle INB de la division de Strasbourg de l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection (ASNR),
- M. Jérôme LE SAINT, Directeur du Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) de Cattenom,
- Mme Coralie DUPONT, Cheffe de mission communication du CNPE de Cattenom,

- M. Guillaume LAGODKA, Chef de projet « 4<sup>e</sup> visites décennales » au CNPE de Cattenom,
- Mme Kaltoum LAHYANI, Ingénieure Environnement au CNPE de Cattenom,
- M. Roger SPAUTZ, Greenpeace Luxembourg,

Assistaient également :

- M. Philippe BOSSU, Agence Abracadabra,
- Mme Anne-Laure BELTRAME, Secrétaire de la CLI de Cattenom,

Etaient excusés :

- M. Patrick WEITEN, Président de la CLI, Président du Département, canton de Yutz,
- M. Jean-Marie MIZZON, Sénateur de la Moselle,
- Mme Isabelle RAUCH, Députée de la circonscription de Thionville-Est,
- Mme Catherine BAILLOT, Conseillère Régionale Grand Est,
- M. Rémy DICK, Conseiller Départemental du canton de Fameck,
- Mme Brigitte SCHNEIDER, Vice-Présidente du Conseil Départemental de la Moselle, Conseillère Départementale du canton de Thionville,
- Mme Valérie ROMILLY, Vice-Présidente du Conseil Départemental de la Moselle, Conseillère Départementale du canton du Sillon Mosellan,
- M. Patrick GRELOT, Conseiller Départemental du canton du Pays Messin,
- Mme Nathalie AMBROSIN-CHINI, Conseillère Départementale du canton d'Hayange,
- M. Lionel FOURNIER, Conseiller Départemental du canton de Rombas,
- M. Pierre TACCONI, Conseiller Départemental du canton de Metzervisse,
- M. Mathieu WEIS, Conseiller Départemental du canton d'Algrange,
- Mme Estelle BOHR, Conseillère Départementale du canton de Bouzonville,
- M. Michel HERGAT, Vice-Président de la Communauté de Communes Cattenom et Environs, Maire d'Entringe,
- Mme Maryse GROSSE, Adjointe au Maire de Boust, représentant la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,
- M. Alain REDINGE, représentant de la Communauté de Communes Cattenom et Environs, Maire de Gavisce,
- M. Jean-Marc COCQUYT, représentant de la Communauté de Communes Cattenom et Environs, Maire de Breistroff-la-Grande,
- M. Olivier KORMANN, représentant de la Communauté de Communes Cattenom et Environs, Maire de Rodemack,
- Mme Marie-Marthe DUTTA-GUPTA, représentante de la Communauté de Communes Cattenom et Environs, Maire de Fixem,
- Mme Nathalie EVEN-POSTAL, représentante de la Communauté d'Agglomération Portes de France – Thionville,
- M. Laurent SCHULTZ, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville, Adjoint au Maire de Yutz,
- M. Jean-Luc NIEDERCORN, représentant de la Communauté de Communes Bouzonvillois-Trois Frontières, Maire de Kirschnaumen,
- M. Jean-François MEDVES, représentant de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch,
- M. Patrick RISSER, Président de la Communauté d'Agglomération Pays-Haut Val d'Alzette,
- M. Yves MULLER, Vice-Président de la Communauté de Communes Pays Orne-Moselle, Maire de Marange-Silvange,
- Mme Catherine LAPOIRIE, Vice-Présidente de la Communauté de Communes Rives de Moselle, Maire d'Ay-sur-Moselle,
- M. Bernard ZENNER, Maire de Cattenom,

- M. Armand BEMER, Vice-Président du Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine pour la Moselle,
- M. Armand SCHWEITZER, Président de l'Association Illangeoise Contre les Nuisances Industrielles,
- M. Patrice COSTA, Institut Européen d'Ecologie,
- M. Yvon LAURENT, Ma Zone Contrôlée,
- M. Michel MARQUEZ, Responsable de l'Unité d'Accompagnement ATMO Grand Est,
- M. Daniel TROUILLOT, représentant l'Unité Départementale Moselle CFE-CGC,
- M. Pierre MERTZ, représentant de l'Unité Départementale Moselle CGT,
- M. Marc HOEVER, Directeur Général des Services du Département de la Moselle,
- Mme Sabrina GREAU, Conseil Economique, Social et Environnemental Grand Est,
- M. Laurent WELTER, représentant de la Chambre d'Agriculture de la Moselle,
- Dr. Isabelle RENKES, Présidente du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins,
- M. Fabian SCHICKER, ADD Trier,
- M. Michael GRITTMANN, Association Bund Landesverband Saarland,
- M. Dan BIANCALANA, représentant du SYVICOL, Bourgmestre de la ville de Dudelange,
- M. Guy BLEY, Haut-Commissariat à la Protection Nationale (HCPN) du Grand-Duché de Luxembourg,
- M. François KINARD, Bourgmestre d'Aubange,
- M. Léon COLLIN, représentant du Ministère de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités, de l'Economie sociale, de l'Egalité des chances et des Droits des femmes de la Wallonie,
- M. Philippe DESCHAMPS, Sous-Préfet de Thionville,
- M. Ludovic NORMAND, Chargé des risques nucléaires et technologiques, Préfecture de la Moselle,
- Mme Lamia HIMER, ARS Grand Est, Déléguée Territoriale pour la Moselle,
- M. Fabien CAILLY, Président du GIM'Est.



Mme Rachel ZIROVNIK, Vice-Présidente de la CLI de Cattenom, ouvre la séance à 9h35. Elle accueille les deux nouveaux représentants de la Ville de Trèves, le Dr. Thilo BECKER et M. Steve UTECHT. Elle excuse le nouveau représentant belge du Ministère de l'Environnement, M. Léon COLLIN, empêché ce jour.

Elle excuse également le Sous-Préfet de Thionville, représenté par le SIDPC.

### **1. Approbation du compte rendu de la réunion de la CLI du 15 mai 2025**

Mme Sandrine ALINI, représentante CFDT, s'abstient. Le compte rendu de la réunion de la CLI du 15 mai 2025 est approuvé.

### **2. Analyse de sûreté de la campagne d'arrêts pour maintenance en 2025**

Mme la Vice-Présidente de la CLI donne la parole à M. Jérôme LE SAINT, Directeur du CNPE de Cattenom, puis à Mme Camille PERIER, Cheffe de la Division de Strasbourg de l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection (ASNR), afin qu'ils présentent l'analyse de sûreté de la campagne d'arrêts pour maintenance en 2025 (voir diaporamas correspondants).

A l'issue de la présentation, Mme Marianne RUMMEL, Bund Trier, demande des précisions quant au calendrier de mise en œuvre des activités à venir présentées par la centrale de Cattenom.

M. Jérôme LE SAINT évoque le fait que le prochain arrêt programmé pour maintenance aura lieu en janvier 2026 sur le réacteur 4. Il explique que le retour d'expérience établi en lien avec les difficultés identifiées en phase de redémarrage des réacteurs sera intégré sur l'ensemble de la campagne d'arrêts pour maintenance 2026 qui connaîtra trois arrêts programmés. Il ajoute que certaines actions (telles que le renforcement des compétences des équipes de conduite en quart) sont déjà engagées et vont se poursuivre.

M. Roger SPAUTZ, Greenpeace Luxembourg, s'interroge sur un lien entre le chantier d'arasage du circuit RIS (système d'injection de sécurité) sur le réacteur n°3 et la corrosion sous contrainte.

Mme Camille PERIER et M. Jérôme LE SAINT confirment que l'arasage vise à limiter le risque d'apparition de corrosion sous contrainte, en supprimant par robot le petit bourrelet constitué lors de la soudure réalisée pour le remplacement des portions de circuit d'injection de sécurité.

M. Roger SPAUTZ se questionne sur la faisabilité de la 4<sup>e</sup> visite décennale, en termes de performance humaine, car elle va occasionner une surcharge d'activité et risque de créer plus d'événements significatifs.

M. Jérôme LE SAINT affirme que l'entreprise EDF a les capacités pour assurer les activités liées à la 4<sup>e</sup> visite décennale et les travaux de maintenance dans les temps aux côtés des partenaires industriels compétents : un important travail de préparation, d'anticipation et de formation est mené depuis plusieurs mois. En outre, le CNPE de Cattenom bénéficiera du retour d'expérience de la centrale de Paluel, qui va effectuer sa 4<sup>e</sup> visite décennale dès janvier 2026 (soit un an avant la 4<sup>e</sup> visite décennale du réacteur 1 de la centrale de Cattenom).

### **3. Décision de l'ASNR n° 2025-DC-016 du 1er juillet 2025 sur la phase générique des 4<sup>èmes</sup> réexamens périodiques des réacteurs de 1300 MWe**

Mme la Vice-Présidente de la CLI donne la parole à Mme Camille PERIER, Cheffe de la Division de l'ASNR de Strasbourg, puis à Jérôme LE SAINT, Directeur du CNPE de Cattenom, afin qu'ils évoquent la décision n° 2025-DC-016 du 1er juillet 2025 sur la phase générique des 4<sup>èmes</sup> réexamens périodiques des réacteurs de 1300 MWe (voir diaporamas correspondants).

Suite aux présentations, M. Roger SPAUTZ s'interroge quant à la possibilité de remplacer les joints du tampon d'accès matériel. L'ASNR répond par l'affirmative.

Puis, il regrette le calendrier fixé par l'ASNR pour la mise en œuvre des prescriptions génériques, qui permettent une réalisation trop tardive à son sens, sans compter les dérogations possibles pour EDF.

Mme Camille PERIER explique que les travaux sont réalisés en deux phases afin de lisser la charge industrielle d'EDF et des entreprises prestataires afin que les travaux soient réalisés correctement. Aller plus vite ne serait pas pertinent du point de vue de la sûreté.

Enfin, M. Roger SPAUTZ s'inquiète du fait que les capacités de refroidissement du combustible ne permettent pas la sécurité des installations, les bâtiments hébergeant les piscines d'entreposage du combustible n'étant pas bunkerisés. Les récents survols de drones en Europe au-dessus d'installations nucléaires ne sont pas rassurants.

Mme Camille PERIER répond que l'ASNR n'est pas en charge de la protection contre les actes de malveillance sur les installations nucléaires de base. Elle ajoute que les drones ne peuvent pas porter de charges lourdes, et ne représentent donc pas un risque majeur pour les installations.

M. Guillaume LOGODKA, Chef de projet « 4<sup>e</sup> Visite décennale », complète en expliquant que la maîtrise des risques est gérée différemment entre le bâtiment réacteur et le bâtiment combustible. Ce dernier offrirait plus de temps pour réagir à une attaque, grâce à une cinétique plus lente. Les bâtiments combustibles et leur alimentation en eau sont dimensionnés pour résister à des séismes jamais connus dans le monde. Leur conception prévoit un maintien en eau suffisant même en cas d'attaque d'envergure.

Mme Marianne RUMMEL évoque deux directives européennes sur la sécurité des paiements et la sécurité des informations, et demande si elles ont déjà été appliquées par la centrale de Cattenom.

M. Jérôme LE SAINT rappelle que les directives doivent être transposées en droit national avant tout. Il précise que la réglementation française en matière de cybersécurité est bien mise en œuvre dans les centrales nucléaires, notamment en ce qui concerne la sensibilisation des équipes, et que les moyens sont constamment réévalués, d'autant plus depuis le conflit russo-ukrainien.

Mme Lisa HUTH, journaliste à la Saarländischer Rundfunk, s'intéresse ensuite aux moyens de maintenir l'étanchéité de la cuve, une des rares pièces ne pouvant pas être remplacée.

M. Jérôme LE SAINT explique que la cuve est régulièrement auscultée par un robot, sous toutes les coutures, grâce à un rayonnement ionisant. Lors des visites décennales, il s'agit de s'assurer qu'elle reste sans défauts pour les dix années suivantes.

Mme HUTH pose une seconde question concernant le système d'informatique et sa capacité à résister aux virus.

M. Jérôme LE SAINT affirme que le système d'exploitation de la centrale est complètement déconnecté de l'informatique bureautique classique, sans lien avec internet, ceci afin d'éviter les virus. Une maintenance est par ailleurs régulièrement effectuée pour éviter l'obsolescence des systèmes.

Le Dr. Thilo BECKER, de la Ville de Trèves, aimerait obtenir un bilan de la participation citoyenne transfrontalière au sujet de la prolongation de la durée de vie au-delà de 40 ans de la centrale nucléaire de Cattenom. Par ailleurs, il s'inquiète qu'en 2025, des améliorations post-Fukushima soient encore nécessaires. Puis, il souhaite connaître le responsable de la surveillance des drones si ce n'est pas l'ASNR.

Mme Camille PERIER indique que la communication au sujet des consultations du public s'étend à la Grande Région transfrontalière et confirme que la réunion publique de la CLI du 14 mai 2024 a accueilli des acteurs venant du Luxembourg et d'Allemagne. Il est par ailleurs possible de répondre en ligne aux consultations depuis l'étranger. A titre d'exemple,

une enquête publique est attendue au sujet des 4<sup>e</sup> visites décennales, qui s'inscrivent dans le cadre de la convention d'ESPOO<sup>1</sup>.

Concernant les modifications post-Fukushima, elle affirme que la majorité des améliorations ont déjà été mises en place selon le calendrier prévu et qu'il reste des modifications à mettre en œuvre, comme le processus d'étalement du corium. Les 4<sup>e</sup> visites décennales permettront de réaliser ces dernières modifications.

En ce qui concerne les aspects liés à la sécurité des centrales nucléaires françaises contre les actes de malveillance, c'est le Haut fonctionnaire de défense et de sécurité qui dispose d'une autorité unique, réévaluant régulièrement le niveau de la centrale de Cattenom.

Le Dr. Thilo BECKER demande des précisions sur les moyens mis en œuvre afin de communiquer au sujet de l'existence de consultations en ligne.

Mme Coralie DUPONT, Cheffe de mission Communication au CNPE de Cattenom, répond qu'EDF travaille de concert avec l'ASNR, la CLI et les médias pour diffuser l'information aux citoyens.

Mme Camille PERIER complète en précisant que les homologues étrangers de l'ASNR sont informés et doivent diffuser l'information de leur côté.

Mme la Vice-Présidente propose aux membres de la CLI de relayer également à leurs réseaux.

Mme Elisabeth QUARE, Bund Trier, demande s'il y a une obligation de transmettre les documents concernant les études d'impact environnemental aux autorités transfrontalières dans le cadre des consultations du public.

Mme Camille PERIER explique que le choix se fait au cas par cas. La date des prochaines consultations n'est pas encore connue, car elles feront suite aux visites décennales et à l'instruction de leurs rapports de conclusion.

M. Roger SPAUTZ demande si le rapport de conclusion du réexamen sera le seul document qui sera publié avec la visite décennale et qui fera l'objet d'une consultation.

En s'appuyant sur la convention d'ESPOO, il précise que les évaluations des incidences environnementales doivent être faites bien en amont d'une décision, et non pas au moment de la consultation publique.

Mme Camille PERIER explique que la décision de l'ASNR n'est pas une décision de poursuite de fonctionnement, étant donné que le fonctionnement des centrales nucléaires en France n'est pas autorisé sur une durée limitée, mais qu'elle prescrit des compléments suite au réexamen sur la poursuite de fonctionnement, d'où la différence d'interprétation concernant l'application de la Convention d'Espoo. Par ailleurs, une enquête publique au titre de la convention d'Espoo est bien prévue dans le cadre du 4<sup>e</sup> réexamen périodique des réacteurs de Cattenom ; elle sollicitera l'avis des pays étrangers situés dans un rayon de 1000 km autour de la centrale.

M. Roger SPAUTZ revient sur le dernier avis du comité d'application de la convention d'ESPOO publié il y a 3 semaines, indiquant que les 4<sup>e</sup> visites décennales doivent être considérées comme tombant dans le champ de la convention.

---

<sup>1</sup> La Convention d'ESPOO prévoit une consultation transfrontalière sur les activités ayant des incidences environnementales pour un autre État partie, en associant le public dans cet État.

Mme la Vice-Présidente propose un point d'étape à ce sujet lors de la prochaine réunion de la CLI.

**4. Consultation de la CLI sur les projets de décision fixant les limites de rejets dans l'environnement des effluents liquides et gazeux par le CNPE de Cattenom et les prescriptions relatives à leurs modalités de prélèvement, de consommation d'eau et de rejets dans l'environnement**

Mme la Vice-Présidente de la CLI donne la parole à M. Jérôme LE SAINT, Directeur du CNPE de Cattenom, et Mme Kaltoum LAHYANI, Ingénieure Environnement au CNPE, puis à Mme Camille PERIER, Cheffe de la Division de l'ASNR de Strasbourg, afin qu'ils évoquent la consultation relative au projet de modifications des rejets dans l'environnement actuellement en cours (voir diaporamas correspondants).

Le CNPE tient à préciser que ce nouveau projet de décision ne modifie pas les pratiques de la centrale car les organismes se développent dès lors qu'il y a production d'énergie nucléaire. Ce nouveau projet vise plutôt à limiter l'apparition de microorganismes pathogènes dans le cas où il y aurait moins d'arrêts pour maintenance, et par conséquent une production plus conséquente. Il est précisé que la centrale tente en permanence de limiter les traitements en effectuant des recherches et une veille sur les nouvelles technologies.

A l'issue des deux présentations, Mme la Vice-Présidente revient sur la réunion exceptionnelle de la CLI à sujet, organisée le 12 novembre, lors de laquelle EDF et l'ASNR ont présenté la demande ainsi que le rapport d'instruction et qui a permis aux membres de la CLI de poser des questions. La CLI rendra son avis d'ici le 20 décembre 2025.

M. Roger SPAUTZ mentionne l'avis de la Cour des comptes au sujet de l'impact du changement climatique sur la production d'énergie nucléaire. Cette dernière estime que la problématique du réchauffement ira en s'aggravant, ce qui nécessite qu'EDF poursuive ses études visant à identifier des solutions technologiques innovantes, notamment pour des traitements biocides moins chimiques en milieu naturel. Ainsi, M. SPAUTZ questionne M. LE SAINT sur l'état de ses recherches.

M. Jérôme LE SAINT cite deux procédés identifiés, qui sont en cours d'analyse : les ultraviolets et le système par sondes électriques. Plus d'éléments seront mentionnés au point n°6 de l'ordre du jour relatif à l'adaptation de la centrale au changement climatique.

M. Steve UTECHT demande des précisions sur la slide 6 de l'ASNR mentionnant qu'« il ne faut pas surconsidérer la problématique d'ensemencement de la retenue du Mirgenbach et les critères de mise en œuvre du traitement à la monochloramine ».

Mme Camille PERIER précise que l'enjeu réside dans un traitement au juste niveau. Pour être certain de respecter les seuils fixés pour le traitement à la monochloramine, le CNPE a défini des critères. Ces derniers pourraient potentiellement être optimisés afin d'avoir moins souvent recours au traitement, d'où l'intérêt de mener des études complémentaires.

M. Jérôme LE SAINT complète en expliquant que le non-recours à un traitement à la monochloramine conduit à la prolifération d'organismes, mais qu'un traitement trop fréquent conduit à un rejet en chlorure et sodium dans la Moselle, même si les quantités restent faibles au regard du sel déjà présent dans la Moselle. La poursuite d'études par le CNPE vise à trouver un équilibre entre ces deux situations.

Mme la Vice-Présidente propose un point d'étape lors de la prochaine réunion de la CLI.

## **5. Evènements significatifs sûreté de niveau 1 et événement significatif radioprotection de niveau 2 intervenus au CNPE de Cattenom depuis juin 2025**

Mme la Vice-Présidente de la CLI donne la parole à M. Jérôme LE SAINT, Directeur du CNPE de Cattenom et Mme Camille PERIER, Cheffe de la Division de l'ASNR de Strasbourg afin qu'ils présentent les trois événements significatifs de niveau supérieur ou égal à 1 sur l'échelle INES s'étant déroulés à la centrale depuis juin 2025 (voir diaporamas correspondants).

Aucune question n'est posée à l'issue de ces présentations.

Un dernier événement significatif sûreté de niveau 1 a été déclaré le 10 novembre 2025. En raison de sa déclaration tardive au regard de la date de la présente réunion, il sera présenté et analysé lors de la prochaine réunion.

## **6. Adaptation de la centrale de Cattenom au changement climatique**

Mme la Vice-Présidente de la CLI donne la parole à M. Jérôme LE SAINT, Directeur du CNPE de Cattenom afin qu'il présente la stratégie du CNPE de Cattenom vis-à-vis du dérèglement climatique (voir diaporama correspondant).

A l'issue de la présentation, Mme Marianne RUMMEL s'interroge sur d'éventuels premiers résultats face aux actions entreprises par la centrale pour la gestion de l'eau dans un contexte de raréfaction des ressources.

M. Jérôme LE SAINT explique que, même si les études ont récemment démarré, elles ont déjà permis d'identifier des zones où récupérer l'eau souterraine, à l'aide de camions pour pouvoir l'acheminer jusqu'à la Moselle. La qualité de l'eau doit, quant à elle, encore être analysée.

Mme la Vice-Présidente affirme que le sujet de la gestion de la ressource en eau dépasse l'activité de la centrale nucléaire. Des réflexions sont menées par plusieurs acteurs, notamment l'Agence de l'eau Rhin-Meuse ou encore le Département de la Moselle. La réflexion existe aussi au niveau transfrontalier.

Mme RUMMEL établit un lien avec le dernier événement significatif sûreté et souhaite savoir de quelle manière réagirait la centrale de Cattenom si elle était confrontée à plusieurs catastrophes en même temps, par exemple une vague de chaleur intense, un manque d'eau pour refroidir les installations, et une coupure de courant.

M. Jérôme LE SAINT répond que la centrale est dimensionnée face à différents types d'agressions, y compris cumulées, pour que le moment venu, chaque matériel joue sa fonction. Chacune des catastrophes serait gérée par un matériel différent et tous les systèmes pourraient fonctionner en même temps afin de traiter un cumul de catastrophes.

## **7. Travaux de mise à jour du Plan Particulier d'Intervention (PPI) et information sur la campagne de comprimés d'iode**

Mme la Vice-Présidente de la CLI donne la parole à Mme Béatrice MOUGEL, Directrice Adjointe des Sécurités, Cheffe du SIDPC de la Préfecture de la Moselle puis à M. Vincent BLANCHARD, Chef du pôle INB de la Division de l'ASNR de Strasbourg, afin qu'ils évoquent la mise à jour du PPI et la prise en compte de nouveaux risques chimiques et toxiques, ainsi que la campagne de comprimés d'iode (voir diaporamas correspondants).

Mme MOUGEL précise que le PPI repose sur l'hypothèse selon laquelle 30 % des gens sont susceptibles d'être évacués par les autorités préfectorales, tandis que 70 % s'évacueraient seuls.

Le Dr. Laura STEIF, du Ministère de l'Environnement sarrois, s'interroge sur les modalités de consultation des pays frontaliers.

Mme Béatrice MOUGEL répond que les autorités de la Grande Région, et notamment les Ministères de l'Environnement des Länder de Sarre et de Rhénanie-Palatinat, seront informés des nouveautés du PPI lors d'une réunion spécifique en décembre et que les citoyens frontaliers pourront répondre à la consultation publique à ce sujet. Un point d'information sera donné lors de la prochaine réunion de la CLI.

## **8. Information sur l'exercice nucléaire prévu en 2026**

Mme la Vice-Présidente de la CLI donne la parole à Mme Béatrice MOUGEL, Directrice du SIDPC de la Préfecture de la Moselle, afin qu'elle évoque l'organisation du prochain exercice nucléaire des 4 et 5 juin 2026 (voir diaporama correspondant).

Aucune question n'est posée à l'issue de la présentation

## **9. Points divers concernant la CLI**

- Approbation à l'unanimité du budget et du programme d'activité 2026
- Information sur la journée de la résilience

La CLI de Cattenom avait planifié 2 formations à destination des élus, qui ont dû être annulées, faute de participants. Concernant les entreprises, il s'est avéré très difficile de les toucher. Ainsi, aucune formation n'a pu être proposée.

Une alternative a été proposée sous la forme d'une pièce de théâtre pour les écoliers du Plan Particulier d'Intervention (PPI). 5 écoles primaires ont participé (Basse-Rentgen, Volmerange-les-Mines, Zoufftgen, Kirsch-lès-Sierck, Guénange), ainsi que l'association J3V (Jeunesse 3 Villages), située à Evrange. 604 élèves ont été touchés, le nombre se porte à 665 si l'on ajoute les enseignants, accompagnateurs ainsi que le public attiré par l'association J3V.

La compagnie Essentiel Ephémère a présenté une histoire ludique et pédagogique, qui a ensuite donné lieu à un débat avec les scolaires. A l'issue de la représentation, les élèves avaient répondu à toutes les questions posées par les comédiennes et certains ont même formulé leurs propres interrogations.

Un atelier de réalité virtuelle, conduit par l'ICSI (Institut pour une culture de sécurité industrielle) a également été organisé pour les membres de la CLI ainsi que pour le grand public. En simulant une émission de nuage toxique, le casque de réalité virtuelle permettait une immersion dans une situation réelle nécessitant une prise de décisions. Cela a permis de tester les bons réflexes à adopter (confinement, respect des consignes de sécurité, civisme...). Cet atelier donnait à la fois l'occasion au joueur de se rendre compte des conséquences de ses choix mais aussi aux autres participants d'observer les conséquences des actes du joueur, puisque tout était vidéo-projeté sur un mur, afin de provoquer un débat autour de la situation.

Grâce à l'organisation de cet atelier, 9 personnes ont pu bénéficier d'une sensibilisation.

La CLI de Cattenom a été labellisée « Tous Résilients face aux Risques » pour ce travail mené en lien avec l'Institut des risques majeurs (IRMA).

Le succès des pièces de théâtre est sans appel. Contrairement à l'an dernier, où les formations proposées n'ont pas réussi à mobiliser le grand public, il semblerait que les actions plus ludiques fonctionnent. Elles permettent aux plus jeunes de prendre conscience des risques, tout en apprenant à y faire face le moment venu.

Trois écoles intéressées n'ont pas pu participer cette année en raison des places limitées, ce qui offre des perspectives pour la prochaine édition.

Par ailleurs, le développement d'outils artistiques de sensibilisation par des compagnies de théâtre locales a été évoqué par l'association J3V. Un travail de réflexion sera entrepris par la CLI à ce sujet dès le début 2026.

- Participation de Mme Isabelle CORNETTE, représentant la Communauté de communes de l'Arc Mosellan, à l'inspection de l'ASNR sur le thème de la prévention des pollutions et la maîtrise des nuisances-risques chimiques.

Mme CORNETTE précise qu'elle est en charge de l'environnement pour la communauté de communes de l'Arc Mosellan.

Elle explique avoir accompagné les deux inspectrices de l'ASNR dans le cadre d'une inspection portant sur différents sujets en lien avec la prévention des pollutions chimiques, tel que le contrôle des freins, des aires de dépotage, l'installation de déminéralisation, et la gestion d'un incident d'août 2025 en lien avec la gestion d'acide sulfurique.

Elle a observé que le site nucléaire a mis jusqu'à 20 personnes à disposition sur une période de 3 heures.

Mme CORNETTE a constaté que les inspectrices ont fait évoluer leur questionnaire en fonction des réponses des salariés de la centrale et que ces derniers se sont immédiatement adaptés en essayant d'apporter les réponses le plus rapidement possible et en transmettant les documents demandés.

Mme CORNETTE considère que l'inspection s'est très bien déroulée. Elle n'a pas pu suivre les deux inspectrices lorsqu'elles se sont rendues sur le terrain, en raison d'une contrainte d'agenda.

- Proposition de visites de la centrale en 2026

Les membres de la CLI pour la Ville de Trèves, le Landkreis Trier-Saarburg et le Ministère de l'Environnement de Sarre expriment leur intérêt. Une date leur sera proposée pour 2026.

- Invitation à participer à la conférence des CLI le 9 décembre à Paris par la Vice-Présidente, qui transmettra un lien d'inscription.
- Annonce de la prochaine réunion de la CLI le jeudi 5 mars 2026 à 9h30 à la centrale nucléaire de Cattenom.

La réunion se termine à 12h44.

Metz, le 21 novembre 2025.

Rachel ZIROVNIK

